

Étaient Présents : Mme BARD Isabelle ; Mme BLUM Marie-Hélène ; Mme BORDES Fabienne ; M. de FONTENAY Dominique ; M. DEGORCE Guy ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme HAVART Sylvie ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusés : M. GALABRUN David ; Mme LALANDE Mireille (pouvoir à Mme DELARBRE Suzanne)

Secrétaire de séance : Mme BARD Isabelle.

1 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire par délégations consenties par le Conseil Municipal (article 2122.22 du CGCT)

M. le Maire informe l'assemblée qu'aucune décision n'a été prise par délégations consenties par le conseil municipal.

2 - Approbation du compte-rendu du Conseil précédent

Le compte rendu de la séance du 08.04.2016 est approuvé à l'unanimité. A propos de la dernière réunion, deux remarques sont faites : - M. de FONTENAY constate que le Préfet n'a pas suivi l'avis défavorable émis par le conseil municipal pour l'épandage des boues de la station de Clermont Communauté sur le territoire communal et que parallèlement, la commune et ses usagers devront payer l'évacuation et le compostage des boues de la station d'épuration de BOUZEL, il y a là une incohérence et l'on peut s'interroger sur une répercussion du coût ;

- Mme DELARBRE souhaite que soit diffusé à l'ensemble du conseil l'avenant signé avec la SEMERAP pour le service d'assainissement.

3 - Renouvellement de la Commission d'Appel d'offres et de la Commission de délégation de service public

Cette question est reportée à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

4 - Renouvellement d'un délégué au sein du CNAS – Comité National d'Action Sociale

Suite à la démission de M. BERLIOZ Jean, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Mme BARD Isabelle, déléguée titulaire élue au CNAS.

5 -Renouvellement d'un délégué au sein de l'EPF-Smaf

Suite à la démission de M. BERLIOZ Jean, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité au sein de l'Établissement Public Foncier Smaf (EPF-Smaf) :

- M. DEGORCE Guy, délégué titulaire,
- Mme DELARBRE Suzanne, déléguée titulaire suppléante

6 - Renouvellement d'un délégué au sein du SIAD des secteurs de LEZOUX, MARINGUES et VERTAIZON

Suite au décès de M. CHADEBEC René, adjoint au maire, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- Mme BLUM Marie-Hélène (actuelle suppléante) déléguée titulaire.
- Mme LALANDE Mireille (membre du CCAS) déléguée suppléante.
- Mme BARD Isabelle désignée depuis le 04.04.2014, demeure déléguée titulaire au sein du SIAD.

7 - Modification de la composition des commissions municipales

Suite à la démission de M. BERLIOZ Jean et au décès de M. CHADEBEC René, il convient de procéder au renouvellement des membres de la commission des festivités.

Pour permettre un meilleur fonctionnement de la commission et bénéficier d'aide supplémentaire lors de l'organisation des manifestations, M. RAVOUX propose d'ouvrir la commission à des membres extérieurs non élus. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de porter à 6 membres élus et 3 membres extérieurs (soit 50%) la composition de ladite commission ;
- de désigner Mmes BARD Isabelle et DELARBRE Suzanne en complément des membres élus actuels : M. RAVOUX Daniel (Président) ; Mme BORDES Fabienne ; M. GALABRUN David ; Mme GUILLOT Nathalie ;
- d'accepter les candidatures de MM. DELARBRE Christian et ROBERT Georges comme membres extérieurs. La désignation du 3ème membre extérieur sera actée à l'occasion d'un prochain conseil municipal.

8 - Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale : avis sur le périmètre des communautés de communes de « Mur es Allier » et « Billom Saint-Dier/Vallée du Jauron »

Considérant le travail de concertation réalisé avec les élus des deux communautés de communes depuis plusieurs mois (mise en place d'une méthodologie de travail, COPIL, ateliers thématiques, recrutement d'un bureau d'études pour assister les deux communautés de communes) ;

Considérant le lancement de l'étude du PLUIH sur le périmètre des deux EPCI dans une démarche commune, devant aboutir à l'élaboration d'un PADD, fondement d'un projet de territoire ;

Considérant l'avis favorable voté le 23.05.2016 par le conseil communautaire de la Communauté de Communes Billom Saint-Dier / Vallée du Jauron ;

Sur propositions du Bureau Municipal, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention), émet un avis favorable au projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes de « Mur-es-Allier » et de « Billom Saint-Dier/Vallée du Jauron », tel qu'arrêté par Mme la Préfète, le 18 avril 2016.

9 - Adhésion au groupement de commande pour l'achat de fournitures administratives avec la CC BSDVJ

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 mars 2016 donnant un accord de principe à la participation de la commune de BOUZEL au groupement de commande « fournitures administratives » mise en œuvre par la Communauté de Communes Billom Saint-Dier/Vallée du Jauron,

Considérant qu'afin de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de fournitures administratives et scolaires au sein duquel la Communauté de communes Billom Saint-Dier/Vallée du Jauron exercera le rôle de coordonnateur, et d'approuver l'adhésion de la commune de BOUZEL pour le lot N° 1 – Papier.

10 - Choix du cabinet d'études chargé de la révision du Programme d'Aménagement du Bourg (PAB)

Sur propositions de la CAO, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de Jean-Paul Louis DUBREUIL et Éliane AUBERGER, membres du GIE SYCOMORE, dont le montant s'élève à 9600,00 € HT pour réaliser l'étude de la révision du PAB, ce cabinet ayant obtenu le meilleur classement, lors de l'analyse des offres, selon les critères de sélection prédéfinis au cahier des charges.

11- Éclairage public – réfection lanternes fluo – devis du SIEG du Puy-de-Dôme et décision modificative au Budget Primitif de l'exercice 2016

Sur proposition des services du SIEG, la Commission des travaux réunie le 19.05.2016 a validé le projet de remplacement de 5 lanternes à vapeur de mercure par des lampes sodium haute pression de l'éclairage public communal. L'estimatif de cette dépense aux conditions économiques actuelles s'élève à 2 600,00 € HT. Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par Monsieur le Maire ;
- de demander l'inscription de ces travaux au Programme 2016 du S.I.E.G du Puy-de-Dôme ;
- de fixer la subvention de la Commune au financement des dépenses à 1 300,90 €;
- de voter les virements de crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2016, comme suit : ☞ Décision Modificative n° 1 : Éclairage public

DEPENSES : compte 2041582 – Fonds de concours / bâtiments et installations - opération n° 10162 : Éclairage public = + 1 301,00 €

DEPENSES : compte 2031 – frais d'étude – opération n° 10159 : révision du PAB = - 1 301,00€

12 - Programmation FIC 2014 et FIC 2016 : choix des entreprises chargées des travaux Fonds d'intervention communal 2014

La Commune de BOUZEL a bénéficié d'une subvention au titre du Fonds d'Intervention Communal – FIC - 2014 pour l'opération « voirie communale » lors de la Commission Permanente du 10.03.2014 du Conseil Général. Le montant de la subvention s'élève à 4 441,00 € sur un montant de dépenses estimé à 14 803,00 € HT. Une première tranche de travaux a été réalisée au cours de l'exercice 2015 concernant l'aménagement d'un caniveau central pour les eaux pluviales et la réfection de la voirie.

Sur propositions de la commission des travaux, réunie le 19.05.2016, le Conseil Municipal, à

l'unanimité retient le devis de l'entreprise GATP SARL d'un montant égal à 10 088,50 € pour réaliser la deuxième tranche de travaux d'aménagement, de sécurisation et signalisation de voirie.

Fonds d'intervention communal 2016

M. le maire rappelle à l'assemblée la programmation du FIC 2016 transmise au service du Conseil Départemental. Le Conseil Départemental a informé la commune que les priorités 1 et 2 ont été retenues pour montant maximum de travaux de 30 000,00 € HT. Il convient à présent de transmettre l'échéancier de la réalisation ainsi que les devis à engager pour que la Commission Permanente du 04.07.2016 puisse attribuer l'enveloppe définitive.

A ce jour, la commission des travaux n'a pas encore terminée la sélection des devis pour cette programmation, seules les offres pour les travaux qui doivent être réalisés au cours de l'été (pendant les congés scolaires pour faciliter l'intervention à l'école et au foyer) ont été retenues pour un montant total hors taxes de 16 346,06 € comme suit :

- LUSSERT – toiture foyer : 10 561,10 €
- BOISSON SAS – menuiserie PVC – porte de secours classe étage + adaptation crémone à poignée sur ventail classe maternelle : 1 601,16 €
- MARTINS ELECTRICITE – installation de blocs de secours terrasse : 440 ,80 €
- LUSSERT – reprise de l'étanchéité du toit terrasse de l'école : 3 743,00 €.

Les travaux restants concernent la programmation de l'Ad'ap, les demandes d'autorisation sont en cours d'élaboration pour le service de la « Commission d'accessibilité des ERP » de la DDT. Il est prévu de réaliser le chantier au cours du 4^{ème} trimestre 2016 (en particuliers pendant les vacances scolaires de la Toussaint). Le Conseil Municipal, à l'unanimité retient les offres précédemment citées ; l'engagement des travaux ne pourra se faire qu'après l'octroi de la subvention par la Commission Permanente.

13 - SATESE - convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement

Considérant l'intérêt pour la collectivité de disposer d'un service d'assistance compétent en matière de contrôle des ouvrages d'assainissement collectif (réseaux, postes de relevage et station d'épuration) et d'aide à la programmation de travaux ; le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement avec le SATESE pour une durée de 3 ans.

14 - Décisions modificatives à voter au Budget annexe de l'Assainissement de l'exercice 2016

A la demande de Mme le Receveur Municipal, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de voter les virements de crédits nécessaires au budget annexe du service assainissement de l'exercice 2016, comme suit :

☞ **Décision Modificative n° 1** : ICNE – dépenses imprévues / Dépenses de fonctionnement

DEPENSES : compte 022 – dépenses imprévues = - 3 240,00 €

DEPENSES : compte 66112 – Intérêts courus non échus = + 2 369,00 €

DEPENSES : compte 61528 – autres entretien et réparation = + 871,00 €

☞ **Décision Modificative n° 2** : opérations d'ordre / Dépenses d'investissement :

DEPENSES : compte 1391 – opération 040 – subventions d'équipement = + 11 724,00 €

DEPENSES : compte 2158 – opération 10011 – installations, matériels et outillages =

- 11 724,00 €

15 - Demandes d'attribution de subventions communales pour 2016 des associations « FC BOUZEL » et « Des pinceaux et des ailes »

Suite à la demande des associations, les crédits ayant été provisionnés au budget primitif de l'exercice, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), d'attribuer pour l'exercice 2016 :

- Une subvention de fonctionnement d'un montant égal à 500,00 € pour le FC BOUZEL ;
- Une subvention de fonctionnement d'un montant égal à 100,00 € pour l'association « Des pinceaux et des ailes ».

16 - Décisions modificatives à voter au Budget Primitif de l'exercice 2016

A la demande de Mme le Receveur Municipal, le Conseil Municipal, **décide, à l'unanimité de voter** les virements de crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice 2016, comme suit :

☞ **Décision Modificative n° 2** : Intérêts sur autres dettes / Dépenses de fonctionnement
DEPENSES : compte 668 - autres charges financières = - 100,00 €
DEPENSES : compte 6618 - Intérêts sur autres dettes = + 100,00€

☞ **Décision Modificative n° 3** : changements d'imputations / Dépenses de fonctionnement
DEPENSES : compte 61 522 - entretien de bâtiments = - 3 700,00 €
DEPENSES : compte 61 5221 - entretien de bâtiments = + 3 700,00 €
DEPENSES : compte 61523 - entretien de voies et réseaux = - 6 000,00 €
DEPENSES : compte 615231 - entretien de voies et réseaux = + 6 000,00 €
DEPENSES : compte 6554 - contribution organisme de regroupement = - 67 822,00 €
DEPENSES : compte 65548 - contribution organisme de regroupement = + 67 822,00 €

17 - Proposition de coupure nocturne de l'éclairage public

Suite à la réunion publique du 27 mai dernier présentant ce projet, les membres du Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 voix CONTRE, 10 voix POUR), décident d'approuver la proposition de coupure nocturne de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal, à titre expérimental, et dont les modalités sont les suivantes : la coupure totale de l'éclairage public interviendra dès cet été entre 23 h 00 et 04 h 30, sauf les vendredis et samedis où la coupure aura lieu de minuit à 5 h30.

Les modalités définitives d'extinction de l'éclairage public seront actées par un arrêté du Maire qui fera l'objet d'un affichage et d'une diffusion sur le site internet de la Commune. Une signalisation aux entrées d'agglomération est vivement conseillée, il conviendra d'arrêter un modèle de panneaux à installer.

18 - Rapport d'activités du S.I.BO.VA pour 2015

Mme BARD Isabelle, Adjointe au maire et Présidente du S.I.BO.VA présente le rapport d'activités des services de l'ALSH BOUZEL-VASSEL pour l'exercice 2015, qui a été transmis à chaque conseiller municipal par courriel avec la convocation. Le Conseil Municipal prend acte de ce document qui n'appelle ni observations ni remarques particulières.

19 - Informations diverses

M. DEGORCE fait part de la carte de remerciements de Mme CHADEBEC suite aux obsèques de René. Il précise que le montant des dons remis le 26.05 par Mme CHADEBEC à la Ligue contre le cancer s'est élevé à 310,00 €.

POUR AFFICHAGE, le 07 juin 2016
Le Maire, Guy DEGORCE

